



DEMANDE D'ADHÉSION

Saison sportive 2021 – 2022

Réservé CDPR :

N° de licence : _____

Rolskanet - Contacts

Civilité de l'adhérent	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
NOM et Prénom de l'adhérent	
Date de naissance de l'adhérent	
Lieu de naissance de l'adhérent	
Nationalité de l'adhérent	
Adresse de l'adhérent	
Code postal et ville de l'adhérent	
Téléphone mobile de l'adhérent	
Email en majuscule*	

NOM et Prénom du représentant légal	
Téléphone fixe	
Téléphone Mobile	
Email en majuscule*	

*L'adresse mail est nécessaire pour transmettre la licence au patineur et pour rester informé des événements au sein du club.

NOM et Prénom de la personne à prévenir en cas d'urgence	N° de téléphone

- Autorise le Club Dijonnais de Patinage à Roulettes à utiliser mon image ou celle de mon enfant, dans la mesure où l'utilisation en est licite, sur tous supports de communication (audiovisuel, photographique, site Internet) y compris les documents promotionnels ou/et publicitaires dans le monde entier et pour la prolongation éventuelle qui pourraient être apportées à cette durée.

- Toute correspondance électronique est sujette à une possible interception, perte ou altération par un tiers. Le CDPR ne peut engager sa responsabilité de ce chef pour tout dommage notamment la violation de la confidentialité.

- Autorise le Club Dijonnais de Patinage à Roulettes à prendre toute décision en cas d'accident (hospitalisation, médecin) lors d'une compétition, d'un stage, d'un gala, d'une exhibition ou aux heures d'entraînement.

- Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFRS. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément le Club Dijonnais de Patinage à Roulettes à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application de l'art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès de notre Président.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et du règlement intérieur en vigueur et les accepter.

Je souhaite m'abonner aux newsletters de la Fédération Française de Roller & Skateboard

Je souhaite recevoir les offres commerciales de la Fédération Française de Roller & Skateboard

Signature :

Réservé CDPR		
Type de licence FFRS :	<input type="checkbox"/> Loisir (École de patinage) <input type="checkbox"/> Compétition (Challenge – Promo – Nationaux) <input type="checkbox"/> Dirigeant (Bureau directeur – Membre de C.A.) <input type="checkbox"/> Non pratiquant (Bénévole non dirigeant)	<i>Licence:</i> <input type="checkbox"/> Primo licencié <input type="checkbox"/> Renouvellement

TARIFS

ADHÉSION

Section	Cotisation (Possible en 3 chèques)			Location Patin (Caution 180,00€)
	1 Personne de la même famille	2 Personnes de la même famille	Plus de 2 Personnes de la même famille	
Ecole de Patinage	150,00€	135,00€	120,00€	85,00€
Section Compétition	205,00€	185,00€	160,00€	

LICENCE

(Comprend une Assurance Responsabilité Civile et une Assurance Individuelle Accident)

Âge au 31/12/2022	Moins de 6 ans	6 à 12 ans	13 ans et plus	Non pratiquant
Coût total Licence	11.56 €	20.21 €	38.91 €	37.79 €

RÈGLEMENT

Aides*	Motif	Montant Total	1 ^{er} Règlement	2 ^{ème} Règlement	3 ^{ème} Règlement
Type :	Cotisation				
	Licence				
Montant :	Location Matériel				

* Selon votre situation familiale et vos revenus vous pouvez bénéficier d'aides de la part de CAF, de la ville de Dijon, de votre Comité d'Entreprise, ... Si vous pensez être concerné, dites-le-nous, nous pourrions vous renseigner, certaines aides atteignent la moitié de votre cotisation annuelle !

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et demande l'adhésion au CDPR Dijon et une licence Fédération Française de Roller & Skateboard.

Fait à : Le :

Signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

Avec le dossier d'inscription, il faut **impérativement joindre** :

- Un certificat médical récent (datant de moins de 3 mois)
- Une photo d'identité
- Le règlement de votre cotisation, le règlement de votre licence, le règlement de votre location
- La copie de la carte d'identité de l'adhérent (uniquement pour la section compétition)

Attention, nous reprendrons le dossier uniquement lorsqu'il sera complet.

CONTRAT DE LOCATION DE MATÉRIEL

Entre le soussigné : Club Dijonnais de Patinage à Roulettes - 19 rue Joseph de Girardier - 21000 Dijon

Représenté par : Louis Michel VINSON

Désigné ci-après « le loueur »

Et

Nom & Prénom

Adresse

Désigné ci-après « le locataire »

- Article 1 *La période pour laquelle a été conclu le présent contrat ne pourra être changé qu'avec l'accord du loueur et dans la mesure de ses possibilités.*
- Article 2 *Le montant de la location restera acquis du loueur, que le locataire ait fait usage ou non du matériel pendant la période de la location quel que soit le motif de cette vacance.*
- Article 3 *Le locataire s'engage à utiliser le matériel de location uniquement dans le cadre des cours du C DPR.*
- Article 4 *Le locataire déclare accepter le matériel dans l'état où il se trouve. Il est tenu de restituer le matériel en bon état de marche et de fonctionnement.*
- Article 5 *A titre de garantie, le locataire versera une caution.*
- Article 6 *Si une dégradation ou perte est constatée, le locataire est tenu d'en payer la réparation ou le remplacement par identique.*
- Article 7 *Si l'état du matériel, lors de restitution, est parfait, la caution est rendue au locataire.*
- Article 8 *Le loueur dégage toute responsabilité pour la perte ou dommage concernant les biens personnels du locataire ou pouvant affecter le locataire ou une autre personne.*
- Article 9 *Pour toute contestation relative à l'exécution du présent contrat, et au cas au cours d'un arbitrage à l'amiable, aucune solution ne serait apparue, attribution de juridiction sera fait expressément au tribunal de Dijon.*

Période de location de Septembre 2021 à Juin 2022

Prix de la location	85,00€
---------------------	--------

Dépôt de garantie par chèque bancaire n° _____ d'un montant de 180,00€

Désignation du matériel	N° du Matériel	État du Matériel

Fait à _____, le _____

Signature du locataire
(Lu et approuvé)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Cotisation

- Le règlement de la cotisation est à établir lors de votre inscription ou au plus tard le 2ème cours de l'année.
- Vous avez la possibilité d'effectuer trois chèques : le premier sera à l'encaissement le jour de votre inscription, le deuxième le 31 décembre, le troisième le 31 mars
- Pour le règlement de la cotisation par période, le règlement est à établir lors de votre inscription.
- Tout règlement de cotisation non parvenu, sans raison évidente (bons CAF, OMS Etc.), avant le 4ème cours de la saison, l'accès de la piste vous sera interdit. Pour les personnes ayant un contrat de location matériel, il deviendra automatiquement obsolète et le matériel devra être rendu.
- Pour bénéficier de la réduction 2 personnes et plus, l'adhérent doit obligatoirement être de la même famille (époux - épouse/frère - sœur).
- Vous pouvez au maximum bénéficier de **2 cours d'essai gratuits** avant votre inscription définitive, au-delà votre cotisation est obligatoire.
- Aucune cotisation ne sera remboursée, sauf cas de force majeure (longue maladie, accident, déménagement). Pour les règlements en trois trimestres, ne seront remboursés que les trimestres non effectués

Article 2 : Licence

- La licence fédérale est obligatoire et valable pour la saison (septembre à août). Le règlement est à faire lors de votre inscription.
- **Le certificat médical est obligatoire. Ainsi que la photo d'identité.**
- La licence fait foi de votre inscription à notre club. Elle peut être demandée en cas de contrôle par l'animateur ou par un membre du bureau.
- Cette licence fait l'objet d'une assurance auprès de l'**assureur FFRS**. Un exemplaire vous sera fourni lors de votre inscription.

Article 3 : Les horaires des cours

- Les horaires des cours seront définis par le bureau exécutif et en fonction des mises à disposition des salles par la Mairie de Dijon.
- Il n'y a pas de cours pendant la période des vacances scolaires.
- Les patineurs qui feront des compétitions :

Challenge 1-2 et Promotionnels : devront participer au minimum à 2 entraînements minimum par semaine.

Nationales : devront participer au minimum à 3 entraînements minimum par semaine.

Internationales : devront participer au minimum à 4 entraînements minimum par semaine.

Article 4 : Stages

- Les stages organisés par le CDPDR pendant les vacances scolaires ne font pas partie des cours et feront l'objet d'un **paiement supplémentaire**. La licence FFRS est obligatoire pour la participation aux stages.

Article 5 : Location de matériel

- Lors de la remise et de la restitution du matériel, un état du matériel sera systématiquement établi. Le matériel abîmé fera l'objet d'une remise en état par le CDPDR et facturé au locataire.
- Un chèque de caution sera à fournir pour chaque location de matériel. Le chèque de caution sera restitué au retour du matériel, après vérification de l'état
- Les tarifs de location et de la caution sont définis par le comité.

Article 6 : Manifestations ou compétitions

- Seuls les entraîneurs décideront de la participation des patineurs aux compétitions, stages ou autres manifestations sportives et avec l'accord du comité.
- La tenue de club est obligatoire pour les compétitions.
- Les déplacements se font toujours sous l'autorité d'un accompagnateur licencié et de leurs entraîneurs.
- L'ensemble des patineurs mineurs et majeurs seront donc sous l'autorité de cet accompagnateur.
- L'ensemble des déplacements se feront en groupe (départ et retour). Sauf pour les compétitions Régionales qui sont totalement à la charge des parents
- Une participation sera demandée pour chaque déplacement (Suivant le nombre de jours et le lieu de déplacement).
- Cette participation sera à **régler une semaine avant le déplacement à l'ordre du CDPDR.**
- Lors des déplacements, **les repas seront à la charge des patineurs.**
- Le comité décidera du mode de déplacement et de l'hébergement lors des déplacements en compétition.
- Les patineurs devront se munir de leur **carte de santé, carnet de santé, l'autorisation parentale est obligatoire.**
- **Autorisation de sortie du territoire pour les compétitions internationales.**

Article 7 : Sanctions disciplinaires

- Le non-respect à l'ensemble des articles ci-dessus feront l'objet d'une sanction disciplinaire.
 - 1^{ère} sanction : un avertissement
 - 2^{ème} sanction : la non-participation à la prochaine compétition.
 - 3^{ème} sanction : la radiation du club

Seul le comité sera apte à prendre cette sanction à la majorité des voix.

Article 8 : Assemblée Générale

- La présence à l'assemblée générale est fortement conseillée. Les licenciés mineurs sont représentés par un parent ou leur tuteur lors de l'AG.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné....., responsable légal de.....

Autorise mon enfant à rentrer seul vers le domicile à la fin des séances d'entraînement au sein du Club Dijonnais de Patinage à Roulettes. En cochant cette case, je déclare avoir connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du club et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours desdits trajets.

Refuse que mon enfant rentre seul vers le domicile à la fin des séances d'entraînement au sein du Club Dijonnais de Patinage à Roulettes. En cochant cette case, je m'engage à venir chercher mon enfant dans la salle même, et non hors du gymnase. En cas de retard ou de problème autre, je m'engage également à prévenir le club.

Numéro de téléphone du responsable légal en cas de soucis : _____

Fait le....., à.....

Signature du responsable légal :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je, soussigné _____ Docteur en
Médecine, certifie avoir examiné Nom / Prénom : _____ né(e) le _____
(Date de l'examen : _____) et n'avoir pas constaté à la date de ce jour de contre-
indication clinique à la pratique sur roller et skateboard, y compris en compétition.

Date et lieu _____

Signature du médecin + RPPS (11 chiffres) :



AUTORISATION PARENTALE DE SURCLASSEMENT

Je soussigné, père mère tuteur légal , sous réserve de spécification sur le certificat médical ci-dessus, autorise l'enfant ci-dessus nommé à pratiquer en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :